



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SERVAS

Par arrêté n°2024-07 du 12/02/2024, le Maire de servas a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme Communal.

Le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme Communal est soumis à enquête publique :

Du Lundi 4 mars 2024 à 08h00 au Jeudi 4 avril 2024 inclus à 16h00, soit pendant 30 jours aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de révision, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la décision de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur PICHON Alain
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur REPIQUET Dominique

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la mairie de Servas : www.servas.fr;
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur ;
- Aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du les lundis et jeudis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie lors des permanences suivantes :

- Le lundi 4 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Le lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 16h00 ;
- Le vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 16h00 ;
- Le samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 4 avril 2024 de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Par voie postale, adressé à Monsieur Alain PICHON commissaire enquêteur au siège de Servas : Mairie de Servas, 1 route de Bourg, 01960 SERVAS ;
- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete.publique@servas.fr
- Apres du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Servas, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Servas.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus De Servas pourront approuver, par délibération, le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme Communal.